

GUINARD Philippe

Les Hérolles, Coulonges le 26 mars 2018

2, place du Champ de Foire

Les Herolles

86290 Coulonges

à Monsieur André Grand , Commissaire enquêteur

Objet : Projet éolien des Gassouillis – Bussière Poitevine (87320)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je réside dans le Montmorillonnais, et souhaite vous faire connaître mon désaccord face au projet éolien des Gassouillis à Bussière Poitevine. Ce projet se situe dans la Haute Vienne, mais aura de nombreux impacts non seulement à Bussière- Poitevine et ses alentours, mais aussi sur le sud du département de la Vienne, comme cela est indiqué dans l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine.

Donc deux départements et deux préfetures avec des enjeux différents et sans concertation sur de tel projet, même s'ils se situent dans la même région.

Ce projet aura, comme cela est clairement écrit dans l'avis MRAE, des axes de vue significatifs sur plusieurs lieux-dits et sur le bourg de Saint-Rémy en Morillon (Lathus Saint Rémy 86).

Les rebords et les extrémités du site ont des relations visuelles qui sont jugées fortes avec le projet.

Les sites inscrits du Saut de la Brame et de la Vallée de la Gartempe ne sont situés qu'à 1,6 et 1,5 km.

Le projet restera visible sur environ 62 % du territoire éloigné. Comment dans ces conditions, est-il possible d'écrire que le parc est en situation d'inter-visibilité faible ? alors que les parcs éoliens de Basse Marche à Adriers et des Terres Froides à Blond sont à 12 et 10 km.

Il est également relevé que l'étude acoustique cumule des approximations qui grèvent la fiabilité des projections.

Ne serait ce que pour ces seuls points fortement négatifs, alors qu'il y en a plein d'autres, je vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur de prononcer un avis DEFAVORABLE au projet éolien des Gassouillis.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Philippe Guinard

